



Pro-ARIDES

Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée
et le Développement Economique du Sahel

Note Technique Recherche-Action

Produit des ateliers
d'écriture
de mars 2023

Inclusion financière au Burkina Faso : Conditions d'accès des ménages pauvres et vulnérables aux services financiers

Auteurs : Janvier KINI,
Elie SIBONE et Yempabou GNOULLA



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK
Danida

SNV

 **care**



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



KIT Royal
Tropical
Institute



La perception des ménages pauvres et vulnérables n'est pas différente selon les structures financières décentralisées et les acteurs locaux. De plus, les conditions statutaires d'accès aux produits et services financiers ne sont pas favorables à la majorité des ménages agrosylvopastoraux. Ainsi, il est plus facile pour un individu (acteur du monde rural ou secteur agrosylvopastoral) appartenant à une organisation paysanne d'obtenir un financement auprès des institutions de microfinance.

1 Introduction

Dans les zones d'intervention du programme Pro-ARIDES au Burkina Faso, les ménages agrosylvopastoraux pauvres et vulnérables rencontrent des difficultés pour accéder aux produits et services financiers adaptés à leurs activités malgré l'existence dans l'environnement de services financiers décentralisés (SFD), offrant une variété de ces produits et services. Pour contribuer à la résolution de ces difficultés, une étude a été conduite par Pro-ARIDES en 2022 en vue de tirer des enseignements pour une mise à l'échelle réussie des bonnes pratiques (mécanismes, services, produits et mesures d'accompagnement) de financement décentralisé et inclusif au profit des ménages pauvres et vulnérables.

La présente note est donc tirée des travaux sur le financement inclusif et décentralisé de Kini et al. (2022)¹. Elle comprend deux parties essentielles, à savoir les messages clés tirés du rapport et les recommandations opérationnelles. Les messages clés portent sur : 1) la caractérisation des cibles sur la base de la perception des institutions de la finance et des acteurs locaux eux-mêmes ; 2) les conditions opérationnelles d'accès aux produits et services financiers ; et 3) le principal enseignement quant à la prise en compte des personnes pauvres et vulnérables par le système financier décentralisé (formel et informel) existant.

Le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro-ARIDES) est financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères et la Coopération danoise qui intervient dans 3 pays : Mali, Burkina Faso et Niger, dans des communes de la zone sahélo-soudanienne. L'objectif global est de contribuer à une résilience, une sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles et agropastoraux accrus grâce à des institutions et organisations décentralisées efficaces pour une prestation de services, une gestion des ressources naturelles et des terres et un développement économique total améliorés.

2 Etat des lieux de l'accès au financement pour les populations pauvres et vulnérables

2.1 Caractérisation de la pauvreté et de la vulnérabilité en milieu financier

La caractérisation de la pauvreté et de la vulnérabilité selon les services financiers décentralisés (SFD) permet de mieux comprendre les conditions ou critères d'accès des populations locales aux produits et services financiers décentralisés. Et ce, d'autant plus que les activités du secteur agricole et agroalimentaire sont parmi les plus risquées du fait du facteur climatique.

¹ Kini, J., Savadogo, Y., Nikiema, R., & Coulibaly, A. (2022). *Les mécanismes innovants de financement inclusif et décentralisé au Burkina Faso*. Rapport de Recherche-Action Pro-ARIDES, décembre 2022, pp. 103.



Deux points essentiels ressortent de cette caractérisation. Ceux pour qui la pauvreté est différente de la vulnérabilité et ceux pour qui la pauvreté et la vulnérabilité sont identiques. Dans la première perspective, la pauvreté est essentiellement perçue en termes d'avoir matériel (financier). En d'autres termes, ces SFD (quelle que soit leur nature) adoptent la définition de la pauvreté monétaire (exprimée en termes de revenu ou de richesse monétaire). Par exemple : « *un pauvre est une personne qui est sans ressources ; qui ne possède rien* » (selon un SFD). Quant à la vulnérabilité, elle est perçue en termes socio psychologiques et de besoins sociaux de base comme l'accès à l'éducation, la santé, la nourriture, au logement et la stabilité mentale. Ainsi, une personne vulnérable est une « *personne qui n'a pas accès à la santé, au logement* » ; une « *personne caractérisée par une condition physique ou mentale difficile à laquelle elle fait face* » ; ou une « *personne fragile qui a besoin de protection et d'accompagnement* ». Cette perception de la vulnérabilité peut être rapprochée de la pauvreté non monétaire, telle que définie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Dans la deuxième perspective, la pauvreté et la vulnérabilité ont les mêmes caractéristiques. Dans ce sens, les considérations monétaires et les considérations non monétaires (sociales, subjectives ou psychologiques) sont combinées dans la caractérisation des personnes pauvres et vulnérables. Par exemple, une personne pauvre ou vulnérable est une « *personne que le système financier formel (standard) ne prend pas en compte* » ; « *une personne qui a un faible revenu* » ; « *un ou une entrepreneur(e) en situation d'exclusion et d'extrême pauvreté, qui a très peu d'accès aux services financiers* ».



Photo 1 : Rencontre de concertation entre Pro-ARIDES et les SFD sur le financement des intrants au profit des organisations de producteurs.²

² Crédit photo : Romaric T. Zoungrana ; SNV Burkina Faso, Koudougou, 2023.



La caractérisation de la pauvreté et de la vulnérabilité selon les populations locales permet de mieux comprendre la réticence ou la faible demande en produits et services des SFD, notamment par les acteurs du secteur agrosylvopastoral. Pour ces populations, la pauvreté et la vulnérabilité sont considérées comme étant deux concepts identiques. Par exemple, la personne pauvre ou vulnérable est une « *personne qui manque de moyens de subsistance, ce qui parfois l'amène à mendier* » ; ou une « *personne qui manque de moyens d'initier une activité rémunératrice et qui n'a pas d'issue possible* » ou encore « *une personne qui n'a rien à prêter à quelqu'un et à qui on ne peut rien prêter* ».

Une proportion significative (41,3 % des enquêtés) parmi les acteurs locaux du secteur agrosylvopastoral dit ne pas recourir aux produits financiers (crédit) par peur de ne pas pouvoir rembourser le crédit, par manque d'information sur le système opérationnel (ou fonctionnement), etc.

En définitive, la pauvreté et la vulnérabilité sont perçues de la même manière par les populations locales et les SFD en termes d'avoir matériels et de capacités mais pas en termes de comportements, comme en témoignent les différentes définitions ci-dessus.



Photo 2 : Groupe de discussion avec des membres d'une OP sur l'accès au crédit agricole.³

2.2 Critères d'accès aux produits et services financiers

L'accès aux produits et services financiers est **tributaire des avoirs des requérants**, c'est-à-dire de leurs ressources matérielles. Par exemple, une personne qui ne peut pas agir pour changer ses conditions de vie du fait qu'elle n'a pas d'avoir matériels ne peut pas accéder aux produits et services financiers. Autrement dit, c'est une personne physiquement apte, mais incapable d'être

³ Crédit photo : Yempabou GNOULLA, Tin-Tua, Burkina Faso, 2022.



productive parce qu'il lui manque les ressources initiales nécessaires (ressources matérielles : terres, finance, etc. ; ressources non matérielles : attitude vis-à-vis du risque et de l'endettement, esprit entrepreneurial, opportunités d'investissements rentables, etc.) pour se lancer dans une activité productive.

Ainsi, le commerce agricole (notamment des intrants), la production de contre-saison et la production agropastorale bénéficient du financement des services financiers décentralisés (SFD) du fait que ces activités comportent moins de risque et génèrent potentiellement des revenus réguliers. Par exemple, la production de contre-saison est financée du fait d'une bonne maîtrise de la ressource en eau comparativement aux cultures pluviales. De façon globale, l'activité agroalimentaire étant (généralement) saisonnière, elle est risquée pour les institutions de financement avec, en conséquence, un taux d'intérêt élevé.

Les constats ci-dessus reflètent les critères statutaires d'accès aux produits et services financiers. En effet, tout statut juridique confondu, les SFD exigent des demandeurs de leurs services :

1. de présenter des preuves de « *revenus fixes et réguliers émanant de leurs activités* » ou « *d'une activité génératrice de revenus réguliers ou rentables* » ;
 2. l'adhésion de toute personne physique ou morale à une mutuelle d'épargne et de crédit, une association ou un groupement d'activités (surtout pour les SFD de type mutualiste ou associatif)
 3. d'être « majeur », c'est-à-dire d'avoir au moins 18 ans.
-
- I. Être de bonne moralité, avoir un compte et avoir une certification ou avoir duré dans l'activité sont, entre autres, des critères mis en avant par les institutions mutualistes et communautaires d'épargne et de crédit (IMCEC) ou les associations pour pouvoir bénéficier de leurs services financiers.
 - II. Être installé dans leur zone d'intervention est un critère spécifique aux SFD de type associatif.

En définitive, la nature de ces critères statutaires rend plus ou moins difficile l'accès aux produits et services financiers par les ménages pauvres et vulnérables.

2.3 *Leçons apprises du terrain*

La leçon majeure apprise de ces données est qu'il est plus facile pour un individu (acteur du monde rural ou du secteur agrosylvopastoral) appartenant à une organisation paysanne d'obtenir un financement auprès des institutions de microfinance. Par ailleurs, les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ou les sociétés coopératives (SCOOP) sont perçues comme d'excellents instruments permettant aux organisations paysannes ou professionnelles d'avoir du crédit et d'être plus autonomes financièrement. En conséquence, pour qu'une personne pauvre ou vulnérable puisse accéder au financement des SFD, il est préférable qu'elle intègre un groupement/une association existant ou que l'on structure cette catégorie de la population en un groupement/une association.



3 Recommandations opérationnelles pour le Pro-ARIDES

Les recommandations portent sur trois niveaux : la création/répliquabilité des AVEC/SCOOP, les ajustements et innovations ainsi que les axes possibles d'intervention pour accroître l'accès, la couverture et l'efficacité du dispositif financier inclusif.

3.1 Conditions de création et répliquabilité des AVEC/SCOOP

Pour la création et la répliquabilité des AVEC/SCOOP efficaces dans la facilitation de l'accès aux produits et services financiers, trois étapes essentielles sont nécessaires :

1. À sa création, les membres doivent avoir des réalités similaires (conditions de vie), des objectifs communs et une certaine affinité.
2. Durant son fonctionnement, le groupe doit disposer d'organes de gestion consensuels et dynamiques ; élaborer et respecter des textes réglementaires voulus et acceptés de tous; et créer des partenariats avec les services techniques ou toute autre personne physique ou morale pour le développement de leurs activités (renforcement des capacités techniques, dotation en équipements, accès au financement, etc.).
3. Au moment de sa formalisation, c'est-à-dire sa reconnaissance officielle, le groupe doit constituer un dossier à soumettre aux autorités compétentes.

En ce qui concerne la répliquabilité, l'approche-type suscite un attrait communautaire. Ensuite, cette approche-type n'exige pas de garantie ni de document d'identité pour les membres. De plus, du fait qu'elle réunit régulièrement des membres qui se connaissent très bien, elle contribue à consolider la cohésion sociale (c'est-à-dire, qu'elle rapproche les individus les uns des autres). Par ailleurs, elle renforce la confiance mutuelle au sein des membres de la communauté du fait que l'animateur du groupe est issu du village.

3.2 Ajustements ou innovations dans le dispositif financier inclusif

Pour accroître l'accès, la couverture et l'efficacité des dispositifs financiers inclusifs au profit des ménages agrosylvopastoraux, Pro-ARIDES pourrait envisager les ajustements ou innovations suivants :

1. Diffuser les informations sur l'offre de produits et services financiers dans le secteur agroalimentaire ainsi que les processus d'acquisition de ces produits et services à travers le mécanisme d'assistance de proximité (chargés de projet, superviseurs, animateurs, formateurs communautaires, vulgarisateurs volontaires villageois, brigadiers phytosanitaires, pépiniéristes, etc.) de Pro-ARIDES. Il s'agit pour le programme de mieux connecter son mécanisme d'assistance de proximité avec les structures financières décentralisées afin que l'information sur les services et produits financiers soit véhiculée plus facilement au profit des ménages agrosylvopastoraux.
2. Renforcer les capacités des acteurs communautaires en éducation financière et faciliter leur mise en relation au niveau local avec les structures financières (possibilité d'utiliser des solutions proposées par les Fintech ⁴). Il s'agit pour le programme d'organiser, au profit des

⁴ Les Fintech ou technologies financières désignent l'ensemble des nouvelles technologies, numériques notamment, dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité et le fonctionnement des services financiers (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, 2020)



ménages agrosylvopastoraux accompagnés, des formations régulières sur les thématiques relatives à l'éducation financière (épargne, crédit, attitudes et comportements entrepreneuriaux, etc.). À travers l'éducation financière des ménages agrosylvopastoraux, Pro-ARIDES peut contribuer efficacement à susciter l'esprit entrepreneurial, le recours accru à l'épargne et au crédit ainsi que les technologies financières adaptées aux besoins de ces populations.

3. Utiliser les fonds DGIS et DANIDA ⁵(fonds d'investissement de Pro-ARIDES) pour faciliter l'accès des acteurs au financement dans la mise en œuvre de leurs plans d'affaires. Il s'agit du cofinancement utilisant les deux fonds de Pro-ARIDES. En effet, si un ménage venait à postuler au guichet de financement des fonds et si Pro-ARIDES décidait de financer son plan d'affaires, il pourrait bénéficier d'un crédit auprès d'une institution financière pour couvrir ses besoins de financement (investissements et fonds de roulement).
4. Accélérer la mise en place du système d'approvisionnement durable en intrants et en équipement agricole pour faciliter l'accès aux intrants de qualité et aux matériels agricoles. Le programme ayant déjà prévu de mettre en place ce système, il s'agit, au travers de la présente recommandation, d'accélérer sa mise en place dans la mesure où son opérationnalité à court terme serait d'une grande aide pour les ménages agricoles.
5. Mettre en relation les acteurs avec le marché pour faciliter l'écoulement de leur production. Dans un sens, cela est déjà fait à travers l'accompagnement des foires et journées promotionnelles par Pro-ARIDES sur les filières agrosylvopastorales et par l'accompagnement de ces initiatives en matière de communication. Par ailleurs, le programme devrait s'investir davantage dans la réalisation de cadre de mise en relation (B2B : entreprises à entreprise de même niveau ; B2C : entreprise à entreprise de niveau différent ; Bourses).
6. Introduire (de concert avec les SFD) des produits financiers adaptés aux besoins des ménages agrosylvopastoraux. Sur la base des critères de pauvreté et de vulnérabilité relevés plus hauts, Pro-ARIDES peut approcher les SFD et partager avec eux les résultats de cette recherche. Par la suite, un plaidoyer pourrait être engagé pour amener ces structures financières à développer des produits adaptés aux besoins de cette catégorie de la population.

3.3 *Axes possibles d'intervention*

Pour accroître l'accès, la couverture et l'efficacité des dispositifs financiers inclusifs, deux axes d'intervention se dégagent. Il convient d'envisager des actions de renforcement des capacités à l'endroit des services financiers décentralisés. Il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles des chargés de crédit (par exemple, leurs attitudes et perceptions) sur la spécificité des activités du secteur agrosylvopastoral. Étant au cœur du processus d'octroi de crédit, ils seront mieux informés des opportunités et des potentialités dont regorge le secteur agricole. Il faut également faire un plaidoyer auprès des SFD pour assouplir les délais de remboursement des crédits. La plupart des activités agricoles étant saisonnières, il serait souhaitable de redéfinir les modalités de remboursement pour soutenir et encourager les acteurs du secteur agricole, au regard de certaines spécificités, à aller vers les crédits.

⁵ DANIDA : Agence danoise de développement international ; DGIS : Ministère néerlandais des Affaires étrangères



Pro-ARIDES

Auteurs :

Janvier KINI

flavki3@gmail.com

Chercheur et Directeur de l'Impact Research Institute (IRI)

Elie SIBONE

siboneelie@yahoo.fr

Conseiller en Agroéconomie (SNV Burkina Faso)

Yempabou GNOULLA

gnoullay@yahoo.fr

Superviseur Pro-ARIDES (Tin-Tua ONG)

Ont contribué :

Yaya SAVADOGO

Roukiatou NIKIEMA

Adeline D. COULIBALY



Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK
Danida



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



KIT Royal
Tropical
Institute

